

## 2.1 –Soumettre une proposition détaillée et chiffrée de la formation proposée

### PROGRAMME DE FORMATION AU PERMIS AM

#### Objectif :

Être capable en toute sécurité de conduire et manoeuvrer un véhicule de 2 ou 3 roues à moteur cylindrée inférieur à 50 cm<sup>3</sup>

#### Public concerné et prérequis :

Avoir 14 ans révolus et avoir passé l'ASSR1 ou l'ASSR2 ou l'ASR.

#### Intervenants :

Enseignants titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R.) et de la mentions deux roues

#### Durée :

- 8h de formation
- Formation effectuée sur deux demi-journées

**Effectif :** Maximum 3 stagiaires

**Horaires :** Voir avec l'auto-école

**Prix de la formation :** Nous consulter

**Information handicap :** Chaque situation de handicap étant unique, nous vous demandons de préciser à l'inscription en remplissant la fiche de renseignements si vous avez des incompatibilités à la conduite mais aussi pour la formation théorique. Nous pourrons ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et de mise en œuvre de la formation.

Pour toutes informations complémentaires vous pouvez joindre notre référent Mr GOINEAU Rodolphe.

## 2.1 – Soumettre une proposition détaillée et chiffrée de la formation proposée

### Equipements obligatoires :

- Casque homologué avec 4 bandes réfléchissantes
- Gants homologués
- Blouson
- Pantalon, jean ou combinaison
- Bottes ou chaussures montantes cachant la malléole.

### Comment se déroule la formation

#### La formation s'organise autour de 3 thèmes d'enseignements suivants :

- Formation pratique hors circulation
- Formation pratique en circulation
- Sensibilisation aux risques

#### La formation pratique hors circulation doit permettre l'acquisition des compétences et connaissance suivantes :

- Equipements indispensables
- Connaissance des principaux organes du véhicule
- Maîtrise technique du véhicule hors circulation

#### La formation en circulation doit permettre de connaître :

- Sensibilisation aux risques

Risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et quadricycles légers à moteur et aux accidents les impliquant, la vitesse et ses conséquences, le comportement du conducteur...

A l'issue de votre formation, l'école de conduite délivre une attestation de formation, qui permettra d'obtenir le permis AM sur le site de l'ANTS. Cette demande de titre pourra être faite par votre établissement mais vous sera facturée.